

CTP DSNA du 4 juillet 2007

Ce CTP examinait deux dossiers importants concernant les TSEEAC : La réorganisation des BRIA et le quart Nord-Est (avec ses effets induits sur le CIV du CRNA/Est).

Concernant les BRIA, le SATAc UNSA est satisfait d'avoir obtenu un dimensionnement à 2 agents la nuit dans les BRIA H24, d'avoir évité des plages « glissantes » dans les autres BRIA (qui seront donc ouverts en H15) et d'avoir fait reconnaître la particularité du BRIA/BNIA du Bourget.

Les augmentations de prime EVS interviendront, conformément à ce qui a été acté au CSP, le 1^{er} janvier 2008, puisque la DO s'est engagée à ce que l'ensemble des CTP locaux se réunisse cet automne.

Le SATAc UNSA ne pouvait concevoir que des retards imputables aux gestionnaires puissent avoir des conséquences pécuniaires pour les TSEEAC concernés : il a été entendu.

Par ailleurs, Le SATAc UNSA n'a pas oublié les BRIA Outre-mer dont plus personne ne parlait et, même s'ils ont pris un peu de retard, ils bénéficieront des avancées indemnitaires.

REORGANISATION DES BRIA

Le SATAc UNSA avait à cœur de ne pas retarder la mise en œuvre de l'aspect indemnitaire de la réforme.

Le protocole prévoyant une application en 2008, le SATAc UNSA avait entrepris de permettre aux TSEEAC concernés de bénéficier de cette mesure ... dès le 1^{er} janvier 2008.

La motion suivante a donc été soumise au vote du CTP DSNA :

Les réorganisations nécessaires des BRIA de métropole et du BNIA suite aux transferts de certaines tâches vers les exploitants d'aéroports seront mises en œuvre selon les modalités suivantes :

- Il est retenu le maintien de 2 postes H15 pour les BRIA non H24 et le maintien de 2 postes H24 pour les BRIA H24 (2 H24 + 1 H12 pour le BNIA).

Le B.O associé à la proposition précédente est de 14 pour les BRIA H24 (16 pour le BNIA) avec un encadrement de 2 et 8 pour les BRIA non H24 avec un encadrement de 1.

- Cette évolution s'accompagne de la mise en place de dispositions techniques à réaliser pour la partie traitement des PLN ainsi que sur les aspects téléphones/fax, de la consolidation d'une documentation technique complète permettant à chaque BRIA/BNIA de disposer des éléments des autres BRIA, et de sa déclinaison dans les différents SIGMA, de la définition d'indicateurs et de la mise en place de statistiques.

- Cette réorganisation sera considérée comme mise en œuvre au 01/01/2008 au plan indemnitaire si un tour de service sur les bases ci-dessus a été retenu en CTP et que la mise en œuvre, si elle n'est pas effective, n'est plus conditionnée que par le transfert des tâches prévues vers l'exploitant.

En ce qui concerne les BRIA d'Outre-mer, la DSNA est en attente de propositions des services concernés dans le cadre du protocole. Les mesures indemnitaires seront appliquées quand les réorganisations seront effectives.

Un bilan sera présenté au CTP/NA d'automne 2008.

2 agents la nuit dans les organismes H24

**BRIA/BNIA : 2 + 16
BRIA H24 : 2 + 14
BRIA H15 : 1 + 8**

Au 1^{er} janvier 2008 :

Agents niveau 7 d'EVS (niv. 4 actuellement)
Chefs et adjoints niveau 10 d'EVS (niv. 7 actuellement)

Même en cas de retard si celui-ci est imputable à l'exploitant d'aérodrome.

Pour : Administration + **SATAc UNSA** + CGT - Contre : FO - Abstention : SNCTA + CFDT
La CFTC n'a pas de voix délibérative au CTP DSNA et ne s'est pas exprimée sur ce point.

REORGANISATION DU QUART NORD-EST

Le CTP DSNA devait se prononcer sur le transfert d'une partie des espaces aériens du CRNA/Est de Reims vers les approches de Strasbourg Entzheim et Bâle Mulhouse.

Les demandes d'effectifs ICNA exprimées par les confédérations ont entraîné un ajournement du transfert de la partie sud vers Bâle Mulhouse, mais l'opération vers Strasbourg pourra être menée.

Le CIV du CRNA/Est vient, indirectement, de bénéficier d'un sursis qu'on peut estimer à environ 2 ans supplémentaires.

Et la DO qui affirmait, en réponse aux mises en garde du SATAc UNSA, que le transfert du service d'information de vol des CIV (BTIV) vers les aérodromes (approches) se ferait à effectifs constants ... il semble que, finalement, il faille beaucoup d'ICNA pour reprendre un service rendu jusqu'alors par quelques TSEEAC.